

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-22-0587 du 02/02/2022

Arrêté du 27 janvier 2022

ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE
D'UNE CADRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2022

Bureau RH-1C

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement dans l'emploi de chef de service comptable d'une cadre à la Direction générale des Finances publiques, année 2022.

Date d'application : 15/02/2022

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE D'UNE CADRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2022.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE D'UNE CADRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES,
ANNÉE 2022**



ARRÊTÉ

portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable d'une cadre à la Direction générale des Finances publiques, année 2022

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 89-271 du 12 avril 1989 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais de déplacement des personnels civils à l'intérieur des départements d'outre-mer, entre la métropole et ces départements, et pour se rendre d'un département d'outre-mer à un autre ;

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu les arrêtés de classement des postes comptables pour 2022 ;

Vu la demande de l'intéressée.

ARRÊTE :

Article premier

La cadre dont le nom suit, est détachée dans l'emploi de chef de service comptable de 4^{ème} catégorie, pour une durée de trois ans, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

N° DGFIP	PRÉNOM	NOM	GRADE	ANCIENNE AFFECTATION			CSRH	NOUVELLE AFFECTATION		CSRH	NIVEAU DE DÉTACHEMENT	DATE D'EFFET	DATE PRISE DE RANG
157027	PASCALE	MAZZOCCHI	IPFIP	DRFIP PACA ET BOUCHES- DU-RHÔNE	TS PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR	C2	34	DRFIP PACA ET BOUCHES- DU-RHÔNE	SGC CHÂTEAURENARD	34	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	15/02/2022	15/02/2022

Article 2

Le cautionnement de la comptable visée à l'article 2 est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la Direction générale des Finances publiques.

Article 3

L'intéressée dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 27 JANVIER 2022

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
CHEFFE DU BUREAU RH-1B PAR INTÉRIM,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756